

AVIS PUBLIC

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, au 11, 5° Avenue Est, La Sarre, mercredi le 12 juin 2024 à 10 h, pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

Nom du propriétaire Lot(s)¹ Adresse	Numéro de matricule	Total dû à la date de cet avis²
MUNICIPALITÉ DE TASCHEREAU		
RENÉE BILODEAU, SUCCESSION Lot 4 880 807	6491 84 7309 0 000 0000	2 812,18 \$
Le tout avec bâtisses et constructions y dessus érigé 368, rue Principale, Taschereau (Québec) J0Z 3N0	es, circonstances et dépendances, portant le l	numéro civique
CATHY SIMARD Lot 4 880 351	5683 59 8523 0 000 0000	2 773,83\$
Le tout avec bâtisses et constructions y dessus érigé 334, chemin de Laferté, Taschereau (Québec) JOZ 3		numéro civique

¹ Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Abitibi.

Pour plus d'information concernant les modalités lors de la vente, consultez le https://www.mrcao.qc.ca/fr/vente-pour-non-paiement-de-taxes.

DONNÉ A LA SARRE Ce 10 avril 2024

Normand Lagrange Directeur général Greffier-trésorier

² Certains frais s'ajouteront et leur paiement devra être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais et pénalité sera par ailleurs annoncé au moment de la vente.